



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# *Bulletin officiel*

Travail

Emploi

Formation professionnelle

N° 9

30 septembre 2024

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** : FRANCIS LE GALLOU, DIRECTEUR DES FINANCES, DES ACHATS ET DES SERVICES

**RÉDACTEUR EN CHEF** : PATRICE LORIOT, ADJOINT AU CHEF DU SERVICE DES PATRIMOINES

**RÉALISATION** : SGMCAS - DFAS - BUREAU DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

14 AVENUE DUQUESNE - 75350 PARIS 07 SP - MÉL. : [DFAS-SPAT-DOC-BO@SG.SOCIAL.GOUV.FR](mailto:DFAS-SPAT-DOC-BO@SG.SOCIAL.GOUV.FR)

## *Sommaire chronologique*

**2 septembre 2024**

**Arrêté du 2 septembre 2024** portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie C.

**4 septembre 2024**

**Arrêté du 4 septembre 2024** portant formation pratique pour assurer les contrôles mentionnés à l'article L. 6361-5 du code du travail.

**13 septembre 2024**

**Arrêté du 13 septembre 2024** portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'Inspection du travail.

**26 septembre 2024**

**Arrêté du 26 septembre 2024** portant nomination à la commission spéciale d'action sociale instituée auprès de la directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales.

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

**Arrêté du 2 septembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie C**

NOR : TSSR2430369A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 92-1437 du 30 décembre 1992 modifié portant statut particulier des adjoints sanitaires ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie C ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie C :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b>	<b>LISTE</b>
M. Christophe LACOUTURE Mme Gladys GOURDIALSING	M. Luc COUPE Mme Fatima HAMZA	CGT
Mme Claudie BIZOT Mme Nathalie DE BORTOLI	Mme Marie-Claude AGESILAS M. Jean-Paul MORCRETTE	UNSA
Mme Lydie DURAY-WELSCH	Mme Yveline MAVILLE	CFDT
Mme Valérie ROUX	Mme Odile FREMIN	FO

## Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie C :

### Membres titulaires

- Mme Caroline GARDETTE-HUMEZ, directrice des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- M. Benoît GERMAIN, sous-directeur du dialogue social, politiques sociales et conditions de travail, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- Mme Juliette CAHEN, cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- Mme Marieke CHOISEZ, adjointe à la cheffe du Bureau des personnels de catégories B et C, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- M. Stéphane SCHEMBRE, responsable des ressources humaines, Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;
- M. Alexandre CARPENTIER, responsable du Pôle de proximité de l'Oise - Site de Beauvais, Agence régionale de santé des Hauts-de-France.

### Membres suppléants

- Mme Sylvie GIROD-ROUX, cheffe de section des personnels de catégorie C, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- Mme Christelle LEMIEUX, adjointe au chef de mission accompagnement et conseil en évolution professionnelle, Délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant, Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Marie-Anne DELAUNAY, secrétaire générale adjointe, Délégation à l'encadrement supérieur et dirigeant, Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales ;
- Mme Christine BOULAY-FILLEUL, cheffe du Bureau des ressources humaines et de l'administration générale, Division des cabinets ;
- M. Nicolas BURGAIN, adjoint à la cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- Mme Carole PELLUCHON, responsable de formation, conseillère mobilité-carrière, référente handicap-dialogue social-action sociale, Direction régionale de l'emploi, de l'économie, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire.

## Article 3

L'arrêté du 18 juin 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des corps de fonctionnaires de catégorie C est abrogé.

## Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité et au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 2 septembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :  
La cheffe du Bureau procédures  
individuelles et précontentieux,  
Juliette CAHEN

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

**Arrêté du 4 septembre 2024 portant formation pratique pour assurer  
les contrôles mentionnés à l'article L. 6361-5 du code du travail**

NOR : TSSD2430371A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6361-5 et D. 6361-3 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2015 portant titularisation de M. Steven CARRO dans le corps des attachés d'administration de l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2024 portant affectation de M. Steven CARRO à la Sous-direction des politiques de formation et du contrôle de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour exercer des fonctions d'adjoint au chef de la mission organisation du contrôle de la formation professionnelle,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

En tant qu'agent de la fonction publique de l'Etat placé sous l'autorité du ministre chargé de la formation professionnelle, M. Steven CARRO suit, à compter de ce jour, la formation pratique prévue à l'article D. 6361-3 du code du travail, au sein de la mission d'organisation des contrôles de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Article 2

M. Steven CARRO participera aux contrôles en qualité d'assistant durant cette formation.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 4 septembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des politiques  
de formation et du contrôle,  
Stéphane REMY

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

**Arrêté du 13 septembre 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'Inspection du travail**

NOR : TSSR2430381A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'Inspection du travail ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'Inspection du travail ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'Inspection du travail :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b>	<b>LISTE</b>
Mme Julie COURT Mme Sarah AKNIN M. Simon PICOU Mme Céline SUCHON Mme Fanny LELIMOUZIN	Mme Valérie LABATUT Mme Émilie DE BARGAS Mme Jessie TAVEL M. Christian BROCHARD Mme Coline MARTRES-GUGENHEIM	UFSE CGT - SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE - FSU SNUTEFE
Mme Christelle SCANDELLA	Mme Stéphanie VAQUE	CFDT

## Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'Inspection du travail :

### Membres titulaires :

- Mme Caroline GARDETTE-HUMEZ, directrice des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- Mme Géraldine BOFILL, cheffe du service des politiques sociales et des parcours, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- M. Laurent JUGEAU, chargé de mission, Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- Mme Catherine TINDILLIERE, sous-directrice de l'animation territoriale du système d'inspection du travail, Direction générale du travail ;
- Mme Ludivine FAU, cheffe du Bureau des personnels travail / emploi, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- Mme Catherine MOSMANN, adjointe au Département action territoriale, Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

### Membres suppléants :

- Mme Juliette CAHEN, cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- M. Benoît GERMAIN, sous-directeur du dialogue social, politiques sociales et conditions de travail, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- M. Nicolas BURGAIN, adjoint à la cheffe du Bureau procédures individuelles et précontentieux, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- Mme Christelle DREANO, adjointe à la cheffe du Bureau des personnels travail/emploi, Direction des ressources humaines du Ministère du travail, de la santé et des solidarités ;
- M. Nicolas DELEMOTTE, adjoint à la sous-directrice de l'animation territoriale du système d'inspection du travail, Direction générale du travail ;
- Mme Barbara CHAZELLE, cheffe du Département action territoriale, Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

## Article 3

L'arrêté du 31 janvier 2024 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'Inspection du travail est abrogé.

## Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 13 septembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :  
La cheffe du Bureau procédures  
individuelles et précontentieux,  
Juliette CAHEN



Ministère de la santé et de l'accès aux soins  
Ministère des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes  
Ministère du travail et de l'emploi

**Arrêté du 26 septembre 2024 portant nomination à la commission spéciale  
d'action sociale instituée auprès de la directrice des ressources humaines  
des ministères chargés des affaires sociales**

NOR : MSAR2430397A

La ministre de la santé et de l'accès aux soins, le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes et la ministre du travail et de l'emploi,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 portant création de commissions d'action sociale au sein des ministères chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2022 fixant la composition de la commission ministérielle d'action sociale instituée auprès des ministres chargés du travail, du plein emploi et de l'insertion, de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés à la commission spéciale d'action sociale, instituée auprès de la directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales, les représentants du personnel dont les noms suivent :

I – Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) :

- a) Représentant titulaire : Sylvie ROUMEGOU
- b) Représentant suppléant : Non désigné

II – Au titre de la Confédération générale du travail (CGT) :

- a) Représentant titulaire : Jérôme ROY
- b) Représentant suppléant : Hervé DROAL

III – Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

- a) Représentant titulaire : Régis WAJSBROT
- b) Représentant suppléant : Tania LE MEUR

IV – Au titre de Force ouvrière (FO) :

- a) Représentant titulaire : Jérôme BOUTINET
- b) Représentant suppléant : Isabelle GAULTIER

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité et au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 26 septembre 2024.

Pour les ministres et par délégation :  
La cheffe de service des politiques sociales  
et des parcours,  
Géraldine BOFILL